

Matières acceptées

 : Écocentre à Vaudreuil-Dorion  : Écocentre à Rigaud  : Écocentre à Saint-Zotique  : Écocentre à Pincourt



Bardeaux d'asphalte



Bicyclettes ou vélos usagés



Bois traité et contreplaqué



bois d'œuvre / meubles en bois / palettes / mélamine / bois de construction / moulures / plancher de bois



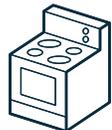
Carton * Boîtes pliées.



Encombrants non métalliques et non réutilisables



meubles rembourrés / tapis / matelas / toiles de plastique / matériaux isolants / textiles / plastique / fibre de verre / etc.



Encombrants métalliques et métaux



* Vidés de tout fluide s'il y a lieu.
** Appareils non fonctionnels.

cuisinières / lave-vaisselle / laveuses / sécheuses / chauffe-eau ou réservoir à huile / BBQ / hotte de cuisine / petits électroménagers et appareils électriques non fonctionnels / tondeuses / souffleuses / articles de métal / etc.



Halocarbures



* Appareils non fonctionnels.

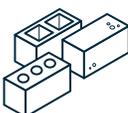
réfrigérateurs / congélateurs / airs climatisés / déshumidificateurs / refroidisseur à eau / celliers



Matériaux de construction secs



céramique / gypse / verre / fenêtres / vitre / toilettes / etc.



Matériaux d'excavation



asphalte / béton / briques / pierres / ciment / sable et gravier / roches uniquement



Masques jetables



* Déposer dans les boîtes pêle-mêle ou dans des sacs de plastique transparents.

Masques de procédure / masques respirateur / masques à fenêtre

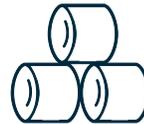


Peinture, ampoules, batteries

(Produits de la responsabilité élargie des producteurs)



résidus de peinture et leur contenant : apprêt, primer, teinture, vernis, peinture en aérosol / lampes au mercure : ampoules fluocompactes, tubes fluorescents, ampoules à décharge à haute intensité / batteries et piles : rechargeables ou à usage unique de 5 kg et moins



Plastiques agricoles issus de balles de foin



pellicules de plastiques, les bâches et sacs silos pour ensilage et les ficelles



Pneus avec ou sans jante



* Sans les sacs de plastique.



Pneus hors dimension



Polystyrène (styromousse et plastique)



alimentaire, des emballages ou de construction



Produits électroniques



téléviseurs / lecteurs DVD, CD ou vidéos / radios / ordinateurs et imprimantes / appareils audiovisuels / etc.



Résidus domestiques dangereux



* Seuls les contenants **fermés, identifiés** de 20 litres (5 gallons) ou moins sont acceptés.

adhésifs / aérosols / bonbonnes de carburant pour le camping / bonbonnes et cylindres de gaz comprimé / décapants / époxydes / extincteurs portatifs résidentiels / filtres à huile / huiles / liquides de refroidissement / pesticides / produits chimiques pour piscine / produits d'entretien / produits nettoyants / propane / térébenthine / varsol / essence / diluants / etc.